

Sophie Hustinx et son plaidoyer pour

Alors que le système judiciaire semble mal adapté aux violences intrafamiliales, parce que trop violent pour la victime, des voix se lèvent pour proposer une autre manière de faire justice.

PORTRAIT

LORRAINE KIHL

C'est souvent une impasse. Depuis que #MeToo a ouvert les yeux à une société jusque-là sourde et aveugle aux violences subies par les femmes, notamment les violences intrafamiliales, l'injonction est tenace : il faut porter plainte, pour chiffrer, pour objectiver et pour faire payer. Il faut porter plainte pour sortir de la diffamation et justifier l'opprobre. Dans les milieux militants, voire du côté des experts, on se garde bien de reproduire le « conseil » : la voie pénale n'est pas pour tout le monde. Sophie Hustinx n'a d'ailleurs pas de mots assez forts. Elle en a ramassé des femmes qui ont cogné à la porte de son association après s'être pris la porte du système judiciaire. La médiatrice a fondé une association de justice transformatrice qui vise à travailler sur la résolution des violences, en s'affranchissant totalement du système.

« Le nombre de personnes qui ont pleuré dans mon bureau en me disant : "C'est quoi la justice ? C'est pas ça." Ils s'imaginent que le juge est une espèce de personne un peu sacrée qui va voir à travers les mensonges mais c'est un être humain qui gère trop de dossiers, qui va se faire une idée à partir d'un dossier qu'il lira vite fait, qui aura ses propres biais... » La Bruxelloise, ancienne avocate, participait cette année au procès fictif organisé par la Ligue des droits humains dans le cadre du Festival des libertés. Elle y jouait son propre rôle de médiatrice, tout en nourrissant le débat comme experte.

Questionner la justice

Dans la pièce en question, Amal débarque un jour dans son bureau, sur conseil de sa psy. La jeune mère de deux enfants veut quitter un mari dont elle minimise encore les violences, quoiqu'elle verbalise qu'elle n'est pas d'accord avec ce qui se passe. Ensemble, elles préparent la séparation : de quoi a-t-elle besoin, qui peut l'aider... ? Mais le jour où elle doit passer récupérer des affaires, son ex l'attend en embuscade et manque de peu de la tuer. C'est ici que commence le dilemme : Amal doit-elle suivre la voie pénale, au risque d'être abîmée par la procédure, ou tenter l'al-

ternative de la justice transformatrice, celle qui ne punit pas mais cherche à sensibiliser le coupable ? La pièce suit les deux voies en parallèle, montrant notamment les groupes de parole constitués avec l'entourage de la victime d'un côté, et de l'auteur, de l'autre (lire par ailleurs). Le groupe constitué autour d'Amal va reconnaître les violences qu'elle a vécues, identifier ses besoins pour gérer l'urgence et pour guérir : du pratico-pratique (emmener les enfants à l'école, trouver un logement) au plus profond (comment reconstruire une coparentalité après des violences). Une méthode qui rejoint ce qui se fait en justice restaurative qui fait son chemin dans le système judiciaire.

« Sauf qu'il faut sortir du système judiciaire, justement, parce qu'il est problématique dans son ensemble », plaide Sophie Hustinx. « La justice réparatrice peut faire du bien, je ne le nie pas, mais elle reste problématique tant qu'elle est attachée au système judiciaire : l'auteur participe-t-il vraiment parce qu'il en a envie ou parce qu'il espère une réduction de peine ? Pour moi, on n'est pas au bon endroit. Tandis que la justice transformatrice va questionner ce qu'est la justice en tant que valeur. » Le système, la médiatrice l'a connu de l'intérieur, comme avocate.

C'est d'abord en exerçant en droit des étrangers que le malaise se crée par rapport à la justice. « J'ai vu des trucs qui n'étaient pas OK. » Comme ces personnes enfermées pendant des heures, sans accès aux toilettes. Et plus globalement, cette exigence pour les demandes d'asile d'avoir un récit hyper cohérent, « alors que ça ne colle pas du tout avec les mécanismes traumatiques ». Dans le prestigieux cabinet uclois, spécialisé en droit familial, où elle fait son stage, elle ne peut recevoir ses clients qu'en soirée ou hors du bureau, pour ne pas rebouter la clientèle classique. A ces désillusions de début de carrière, s'ajoutent les événements de la vie. En l'occurrence, un nouveau statut de maman pas forcément anticipé. « Je me rends compte que je ne peux pas continuer à courir entre les centres fermés et les tribunaux, tout en étant maman. » C'est le burn-out. Elle quitte le barreau, écourée par cette supercherie. « J'étais surtout de plus en plus tra-

vaille par le fait que je faisais fonctionner ce système. J'étais une des parties qui permettaient de dire que la personne avait eu droit à un procès équitable. Et ça, ça ne m'allait pas du tout. »

Elle profite d'un job dans une ONG pour se former à la médiation. Là, c'est le déclic. « La médiation rencontrait ma conviction que les seuls experts dans leurs conflits, leurs tempêtes, leurs crises, c'était les gens eux-mêmes. Si on les place dans un cadre suffisamment sécurisant, qu'on leur rappelle que leurs ressources sont toujours là, les gens peuvent retrouver leur puissance d'agir et de décider pour eux. » Elle est embauchée dans un hôpital où elle s'occupe de désamorcer les plaintes des patients, tout en bossant comme indépendante dans un planning familial. Là, la majorité de ses dossiers concerne des femmes victimes de violences psychologiques. « Toutes les violences d'emprise ne sont pas des coups. Aujourd'hui, on parle de contrôle coercitif, de processus de domination conjugale. C'était ça, c'était tout ça. Moi, je connaissais parce que je l'ai vu dans ma vie privée et ma vie familiale. L'enjeu était surtout d'accompagner les femmes à comprendre ce qu'elles étaient en train de vivre, à mettre des mots là-dessus. Et de voir ce qu'elles avaient envie de faire. Parce qu'en fait, elles étaient souvent dans la sidération. Ce qui les préoccupait c'était de savoir que leurs enfants n'allaient pas vivre la même chose, de savoir comment est-ce que financièrement, économiquement, elles allaient s'en sortir, de savoir comment continuer à négocier une coparentalité avec quelqu'un qui est dominant et contrôlant et qui fait des crises de colère dès que vous vous affirmez. » C'est concret.

« Il faut revoir notre logiciel »

Dans un premier temps, elle reste stricte sur le cadre : s'il y a de la violence, on ne fait pas de médiation. « Le problème, c'est que j'entendais de plus en plus à quel point les femmes qui allaient en procédure judiciaire en prenaient plein la figure. Et notamment les femmes racisées et les femmes voilées. Plusieurs m'ont demandé des médiations, en expliquant savoir qu'il était violent, que ce serait dur, mais plutôt ça que d'aller en justice. » D'où la création de son collectif, spécialisé en gestion de conflit. « Je ne dis pas que la justice transformatrice est la solution absolue, ni qu'elle est idéale dans tous les cas, mais on ne peut pas dire que le système pénal l'est davantage. Avec mon associé, on fait un pari aussi. On refuse de continuer de croire que seul l'agresseur est responsable, dans la majorité des cas. Je l'ai vu dans tous les systèmes dans lesquels j'ai eu l'occasion d'aller, professionnels ou autres : la violence, elle ne vient pas de nulle part. Pointer du doigt les auteurs, ça ne suffit pas, ça va jamais suffire. On peut avoir de plus en plus d'hommes en prison, ça ne va pas faire qu'on sera plus en sécurité. Il faut revoir notre logiciel. »



Avocate de formation, Sophie Hustinx a fondé une association de justice transformatrice qui vise à travailler sur la résolution des violences, en s'affranchissant totalement du système.

© PIERRE-YVES THIENPONT.

Concrètement, comment ça se passe ?

La pièce du procès fictif sur les violences intrafamiliales proposée par la Ligue des droits humains fait des allers-retours entre deux réalité alternatives : une où Amal a porté plainte, un procès a lieu (un an après les faits), l'autre où elle choisit de passer par la médiation. Un groupe de parole est créé autour d'elle avec son frère notamment et sa meilleure amie, avec qui elle n'avait plus guère de contacts, isolée dans sa relation. Des séances ont lieu en présence de la médiatrice pour comprendre ce qui s'est passé, mettre des mots sur ce qu'elle a vécu, puis pour identifier ses besoins et y répondre. Un second groupe est constitué avec le parrain du compagnon violent et le frère d'Amal qui était à l'origine un ami. La mise en scène montre ici une des limites du système : le mari violent ne se présente pas à la première séance. La médiatrice tient tout de même la séance avec le frère et le parrain, pour commencer le travail et essayer de comprendre, convaincue qu'il y aura d'autres séances, d'autres opportunités. Dans la pièce, l'avocate Diane Bernard, experte « défendant » le système pénal (sans complaisance pour celui-ci) pointe d'autres limites à la justice transformatrice : le fait qu'elle presuppose d'être entouré et qu'elle se construit autour de la parole, deux facteurs d'exclusion pour des publics marginalisés (notamment les femmes migrantes). L.K.

**— LES DERNIERS JOURS DE —
POMPÉI
L'EXPOSITION IMMERSIVE**

À PARTIR DU 23.10.25
TERMINAL 1 - BRUSSELS EXPO

WWW.POMPEII-EXPERIENCE.COM

TICKETS À PARTIR DE **€21,95**
PRIX ENFANTS À PARTIR DE **€13,50**

TOUT INCLUS

ARTÉFACTS RÉALITÉ VIRTUELLE PROJECTIONS 360°
ZONE D'EXPOSITION ZONE MÉTAVÈRE

20024452

ART M&D STAGE MAGIC EXP SCORPIO ENTERTAINMENT RTL TVI LE SOIR SUDINFO.be fever